



Salarié en mission ICT + INTRODUCTION

Par **amirF**, le **11/11/2017** à **02:25**

Bonjour,

Je suis un ingénieur marocain détaché et j'ai une carte de séjour temporelle (salarié en mission ICT) de 3 ans.

En occurrence, j'ai une proposition d'un CDI Français avec une autre SSII française.

Ma question :

Est-ce que je peut lancer la procédure d'INTRODUCTION (ce n'est pas un changement de statut de salarié en mision à salarié) via la direccte et continuer à travailler avec ma boite actuelle jusqu'à la réponse de la direccte? Dans ce cas il aura un risque dans la réponse de la direccte SVP?

Puis lorsque j'aurai la réponse de la dirrecte, je démissionne de la SSII (dont la quelle je suis détaché) et je retourne à mon paye natale pour effectuer l'OFFI et la demande du visa D.

Est-ce que ça sera faisable SVP?

Merci d'avance